

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
MAIRIE DE TELOCHE
(72220)

DÉCISION DU MAIRE
N°2022-21 du 14 NOVEMBRE 2022

Portant attribution du marché public pour la maîtrise d'œuvre pour
l'extension du restaurant scolaire

Le Maire de Teloché ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son
article L2122-22,
Vu la délibération n°2020-13 du 27 mai 2020 portant délégation
d'attribution au Maire,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le budget prévisionnel 2022,
Considérant que la concurrence a joué correctement.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché public pour la maîtrise d'œuvre
pour l'extension du restaurant scolaire à Camille LAUDE architecte,
24 rue Ronsard 72220 Ecommoy pour un montant de 28 550.00 €
HT.

Article 2 : ampliation de la présente :
- Monsieur le Préfet de la Sarthe
- Monsieur le Trésorier
- Le Directeur Général des Services

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les
délibérations du Conseil Municipal.

Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de sa
réunion la plus proche.

Le Maire
Gérard LAMBERT

